

AVIS DU MAIRE

Références du document : Dpt Insee Année CodeCom N° de Doc

MAIRIE DE

AUSSAC-VADALLE

016 024 24 X 0009

Concernant

 Une demande de Permis de construire (art R 421-26 du code de l'urbanisme) Une demande de lotissement (art R. 315-25-2 du code de l'urbanisme) Autres : DPDÉPOSÉE EN MAIRIE LE
01/07/2024

PAR	NOM, PRÉNOM PONSON BOUFFARD Loris GLEMOT Lucie		
HABITANT A	ADRESSE DU DEMANDEUR (numéro, voie, lieu-dit, code postal, commune) 32, rue du Prieuré 16560 Aussac-Vadalle		
POUR UN PROJET SITUÉ A	ADRESSE DU TERRAIN (numéro, voie, lieu-dit, code postal, commune) 32, rue du Prieuré		16560 AUSSAC-VADALLE
	RÉFÉRENCES CADASTRALES DU TERRAIN (section et numéro de parcelles) ZP-0229		

1. AVIS SUR LE PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

11. LE PROJET EST-IL SITUÉ	<input checked="" type="checkbox"/> DANS UN SECTEUR COUVERT PAR UN DOCUMENT D'URBANISME ?		<input type="checkbox"/> DANS UN ESPACE NON URBANISÉ ?	<input type="checkbox"/> Terrain agricole cultivable
	Document :	PLUi	Autre :	<input type="checkbox"/> Espace boisé (forêt, landes, maquis, garrigue)
	<input type="checkbox"/> DANS UNE PARTIE ACTUELLEMENT URBANISÉE ?		<input type="checkbox"/> Autre :	
	Centre urbain ou milieu aggloméré	Zone :	DISTANCE APPROX. DE LA CONSTR. LA PLUS PROCHE (en m)	
12. ENVIRONNEMENT IMMÉDIAT DU PROJET	Existe-t-il une exploitation agricole à proximité ? <input type="radio"/> OUI <input checked="" type="radio"/> NON		Existe-t-il des bâtiments agricoles à moins de 100 m <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	
	Nom et adresse de l'exploitant :			
	Type d'exploitation :			
13.	Existe-t-il un ou plusieurs bâtiments sur le terrain ? <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON		Parmi ces bâtiment, y en-a-t-il qui sont destinés à être démolis à l'occasion de la réalisation du projet ? <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	
14. OBSERVATIONS DU MAIRE	INCIDENCES DU PROJET SUR LES MILIEUX AVOISINANTS (URBAINS OU NATURELS) ET EN PARTICULIER CONFORMITÉ AVEC LE POS			

2. AVIS SUR LES ÉQUIPEMENTS DESSERVANT LE TERRAIN

21. VOIRIE	<input checked="" type="checkbox"/> LE TERRAIN EST DESSERVI PAR UNE VOIE		<input type="checkbox"/> LE TERRAIN N'EST PAS DESSERVI PAR UNE VOIE		
	LARGEUR DE LA VOIE	m	NATURE DU REVETEMENT	<input type="checkbox"/> La commune réalisera la desserte nécessaire	
			goudron	AVANT LE	
	APPRÉCIATION DE LA DESSERTE PAR RAPPORT AUX BESOINS ENGENDRÉ PAR LE PROJET		<input type="radio"/> Bonne <input type="radio"/> Insuffisante <input type="radio"/> Mauvaise	<input type="checkbox"/> La commune n'est pas en mesure de préciser dans quel délai la desserte sera assurée	
	Y A-T-IL UN PLAN D'ALIGNEMENT ?	<input type="radio"/> OUI <input checked="" type="radio"/> NON	UNE CESSION GRATUITE DE TERRAIN EST-ELLE NÉCESSAIRE ?	<input type="checkbox"/> OUI <input type="radio"/> NON	<input type="checkbox"/> La commune n'a pas l'intention de réaliser la voie
	Y A-T-IL DES PROBLÈMES D'ACCÈS ?	LEQUELS ? non			
22. RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU	<input checked="" type="checkbox"/> LE TERRAIN EST DESSERVI PAR UN RÉSEAU D'EAU		<input type="checkbox"/> LE TERRAIN N'EST PAS DESSERVI PAR UNE RÉSEAU D'EAU		
	DIAMÈTRE DES CANALISATIONS		<input type="checkbox"/> La commune réalisera la desserte	AVANT LE	
			<input type="checkbox"/> La commune fera réaliser la desserte par un concessionnaire	AVANT LE	
	ADAPDADATION DU RÉSEAU PAR RAPPORT AUX BESOINS ENGENDRÉS PAR LE PROJET		<input type="checkbox"/> La commune n'est pas en mesure de préciser dans quel délai la desserte sera réalisée		
	Y A-T-IL DES PROJETS PARTICULIERS ? LEQUELS ?		<input type="checkbox"/> La commune ou le concessionnaire n'a pas l'intention de réaliser le réseau		
23. RÉSEAU DE GAZ, D'ÉLECTRICITÉ ET DU TÉLÉPHONE	<input checked="" type="checkbox"/> LE TERRAIN EST DESSERVI EN ÉLECTRICITÉ BASSE TENSION		<input type="checkbox"/> LE TERRAIN N'EST PAS DESSERVI EN ÉLECTRICITÉ BASSE TENSION		
	LA DESSERTE EN ÉLECTRICITÉ EST-ELLE		<input type="checkbox"/> La commune fera réaliser la desserte en électricité basse tension	AVANT LE	
	<input type="radio"/> Bonne <input type="radio"/> Insuffisante <input type="radio"/> Mauvaise				
	Y A-T-IL DES PROJETS PARTICULIERS ? LEQUELS ?		<input type="checkbox"/> La commune n'est pas encore en mesure de préciser si la desserte sera assurée		
	Les constructions peuvent elles être desservies par le réseau du téléphone ?		<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON		
LES RÉSEAUX D'ÉLECTRICITÉ ET DU TÉLÉPHONE SITUÉS SUR LE TERRAIN DEVONT-ILS ÊTRE AÉRIENS OU EN TERRES ?		<input type="checkbox"/> ENTERRÉS			

24. RÉSEAU D'ASSAINIS- SEMENT	<input type="checkbox"/> LE TERRAIN EST DESSERVI PAR UN RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT	<input type="radio"/> Public <input type="radio"/> Privée	<input checked="" type="checkbox"/> LE TERRAIN N'EST PAS DESSERVI PAR UN RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT
	<input type="radio"/> Par un réseau séparatif <input type="radio"/> Par un réseau unitaire		<input type="checkbox"/> La commune réalisera la desserte <input type="checkbox"/> La commune fera réaliser la desserte par (1)
	ADAPTATION DU RÉSEAU DES EAUX PLUVIALES PAR RAPPORT AU PROJET		AVANT LE <input type="text"/>
	<input type="radio"/> Bonne <input type="radio"/> Insuffisante <input type="radio"/> Mauvaise		AVANT LE <input type="text"/>
	ADAPTATION DU RÉSEAU DES EAUX USÉES PAR RAPPORT AU PROJET		La commune n'est pas en mesure de préciser dans quel délai la desserte sera assurée
	<input type="radio"/> Bonne <input type="radio"/> Insuffisante <input type="radio"/> Mauvaise		<input type="checkbox"/> La commune n'a pas l'intention de desservir le terrain par un réseau public d'assainissement
	Y A-T-IL DES PROBLÈMES PARTICULIERS (RACCORDEMENT, EXTENSION) ? LEQUELS		AVIS SUR LES MODALITÉS D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL ENVISAGÉ PAR LE DEMANDEUR
Existe-t-il une station d'épuration <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON			
25. RÉSEAU SÉCUR. INCENDIE	Les constructions peuvent-elles être desservies par un réseau assurant la lutte contre l'incendie ? <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON		
26. EQUIPEMENTS COLLECTIFS	1. LA COMMUNE POURRA-T-ELLE ASSURER La scolarité des enfants ? <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON Le ramassage scolaire ? <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON		
	2. LA COMMUNE ASSURERA-T-ELLE LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ? <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON		
	3. Y A-T-IL DES PROBLÈMES RELATIFS A D'AUTRES ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS ? LEQUELS ?		
3. PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE			
31. MT DE LA PART. PROPOSÉE	TLE selon délibération du 13/01/2004		
32. MÖDES DE PAIEMENT POSSIBLES	<input checked="" type="checkbox"/> Contribution financière <input type="checkbox"/> Réalisation de travaux <input type="checkbox"/> Apport de terrains		
33. DÉLAI DE RECOUVREMENT PROPOSÉ			
4. AVIS SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION (LE CAS ÉCHÉANT)			
41. AIRES DE STATIONNEMENT	OBSERVATIONS DU MAIRE		
42. PLANTATIONS ET AIRES DE JEUX	Y A-T-IL LIEU DE PRESCRIRE	Le maintien des arbres existants ? <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	
		La réalisation de plantations nouvelles ou d'aires de jeux et de loisirs ? <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	
43. ASPECT EXTERIEUR	OBSERVATIONS DU MAIRE SUR L'ASPECT EXTÉRIEUR DU PROJET (TOITURES, FACADES, CLOTURES)		
	Y A-T-IL LIEU D'IMPOSER DES PRESCRIPTIONS SPÉCIALES ?		
5. AVIS DU MAIRE			
<input checked="" type="checkbox"/> FAVORABLE (NATURE ET MOTIFS DES PRESCRIPTIONS, S'IL Y A LIEU)		DATE <input type="text"/> 08/07/2024	
L'accès à la voirie communale devra respecter les conditions prévues dans la délibération D_2024_4_1 <i>Distance de 5m du bord de la chaussée.</i>			
<input type="checkbox"/> DÉFAVORABLE (INDIQUER LES MOTIFS COMpte TENU DES OBSERVATIONS TIRÉES DES RUBRIQUES 13 A 43)		LE MAIRE	
		 	

(1) Préciser le service public ou le concessionnaire de service public qui réalisera les travaux

délibération :
D_2024_4_1

Nombre de conseillers en exercice : 12

Présents : 9

Votants : 9

Objet : Permissions de voirie pour les accès à la voirie communale

L'an deux mille vingt quatre, le lundi 27 mai à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Mairie, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Date de convocation du : 22 Mai 2024

Présents : Monsieur LIOT Gérard, Madame COUSSAUD Béatrice, Monsieur CHAMBRE Damien, Madame KERJEAN Madeleine, Monsieur LAMACHE Christophe, Monsieur LEDIRAISSON Guillaume, Monsieur LEGRAND Xavier, Monsieur LEHEMBRE Pierre-Yves, Madame LIOT Régine

Absent(s) : Madame AUPY Jocelyne

Excusé(s) : Madame BIZE Aurélie, Madame DUPUY Marine

Secrétaire de Séance : Madame Madeleine KERJEAN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que depuis la mise en place de la délibération n° 2009-33 fixant les modalités pratiques d'accès à la voirie communale, il ressort que dans certains cas sa mise en application est difficile. En effet, dans les rues étroites ou en présence de constructions anciennes les dimensions de l'entrée tronconique ne trouvent pas toujours à s'appliquer.

Il propose, compte tenu que le principe est d'éviter le stationnement des véhicules sur la chaussée pendant l'ouverture et la fermeture du portail, d'aménager les modalités pratiques d'accès à la voirie communale en fonction des contraintes d'aménagement du site tout en respectant l'objectif de la démarche.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- décide de modifier la délibération 2009-033 du 21 juillet 2009 pour que les modalités pratiques d'accès à la voirie communale, comme définies en PJ, soient adaptées en fonction des contraintes du site comme indiqué ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à appliquer, dans ces conditions, les dispositions de la présente délibération,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

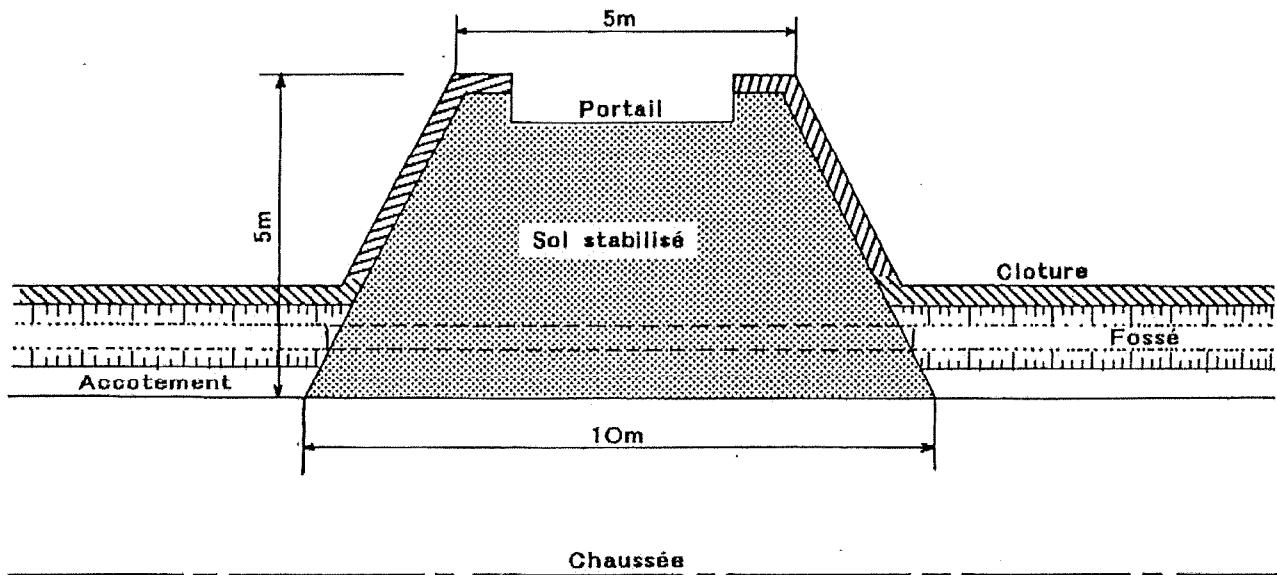
En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 27/05/2024, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire selon date de l'accusé de dématérialisation.

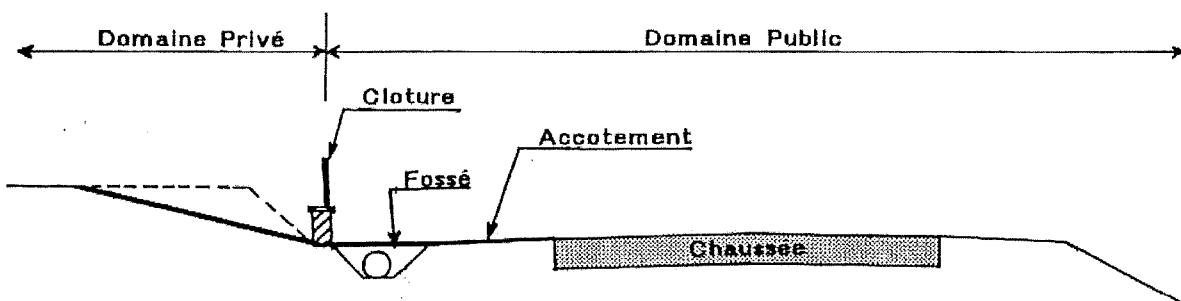
Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jours que ci-dessus.
Au registre sur les signatures pour copies conformes,
Le Maire,
Gérard Liot



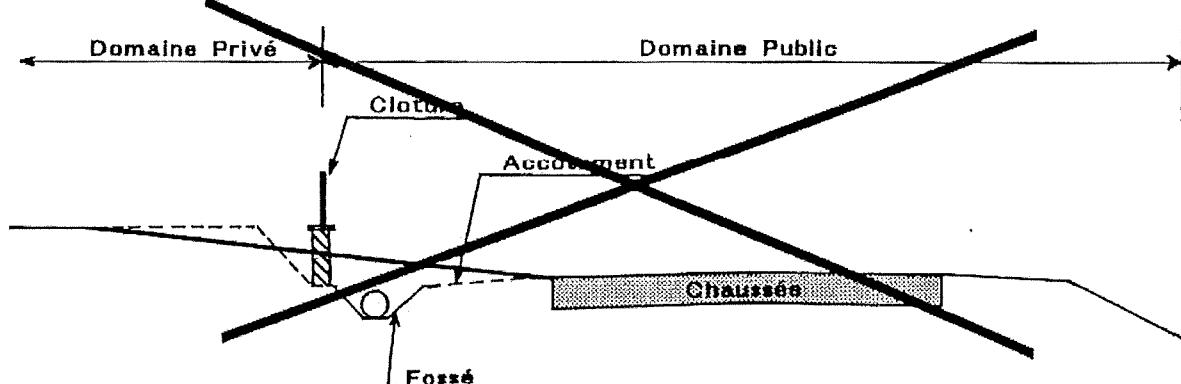
SCHEMA DE PRINCIPE D'UN ACCES



ACCES CONFORME



ACCES NON CONFORME



ECHELLE 1/100